



## Politique en matière de droits de la personne

20 mars 2013

IAMGOLD s'engage à établir une culture organisationnelle qui respecte les droits de la personne reconnus internationalement, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et les quatre principes et droits fondamentaux au travail consacrés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

### Ces principes directeurs seront mis en pratique par notre engagement envers :

- L'intégration du respect des droits de la personne dans les activités de la Société
- La conformité entre cette politique et les autres politiques et procédures opérationnelles de la Société
- La promotion des droits de la personne auprès des parties prenantes pertinentes, y compris les gouvernements hôtes, les communautés, les employés et les fournisseurs
- Le respect des droits et des traditions des peuples autochtones
- Une formation destinée aux employés adaptée aux différences culturelles portant sur le respect des droits de la personne
- La consultation des parties prenantes pertinentes pour prévenir et atténuer les impacts potentiels sur les droits de la personne
- Le soutien ou la coopération pour remédier de façon adéquate aux impacts sur les droits de la personne
- La mise en place de cette politique par un investissement en temps par la haute direction
- La possibilité, dans tous les systèmes de plaintes, de signaler des préoccupations concernant les droits de la personne
- Une diligence raisonnable régulière au sujet de la mise en place de cette politique
- La communication avec les parties prenantes pertinentes pour veiller à la mise en place efficace de cette politique



**William D. Pugliese**  
Président du conseil d'administration



**Stephen J. J. Letwin**  
Président et chef de la direction